

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40  
-----

**OBJET :**

Aide financière pour  
l'acquisition d'un vélo à  
assistance électrique –  
Reconduction du dispositif

-----  
Date de convocation :  
28 mars 2024

Date de séance :  
11 avril 2024

Date d'affichage :  
18 avril 2024  
-----

Membres en exercice : 55

Membres présents : 38

Membres votants : 45  
-----

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil  
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de  
réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René  
LOGNON.

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY,  
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,  
MRS DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON,  
DELIASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON,  
DELAFOSSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,  
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,  
BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,  
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

MMES LEBRUN, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE,  
MRS PINCHON, LEITAO, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD,  
MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, DUCROTOY,  
LEBLANC D, LEBLANC JM.

*M LEITAO donne pouvoir à MME DUFRENOY,  
M GAILLARD donne pouvoir à MME DIRUY  
MME LEBRUN donne pouvoir à M DELAFOSSSE  
M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY  
MME MINET donne pouvoir à MME DE ALMEIDA  
M DUCROTOY donne pouvoir à MME CERNEY  
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL*

Secrétaire de séance : MME DE ALMEIDA

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 12/2021 en date  
du 24 Mars 2021 sur le transfert de la compétence mobilité,

Vu la délibération en date du 2 Juin 2021 du conseil de la  
Communauté de Communes Nièvre et Somme instaurant le  
dispositif d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance  
électrique,

Vu la délibération en date du 20 Avril 2022 du conseil de la  
Communauté de Communes Nièvre et Somme renouvelant ce  
dispositif,

Dans le cadre de la compétence mobilité, la Communauté de Communes Nièvre et Somme souhaite sensibiliser les habitants du territoire afin de les inciter à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

Dans ce cadre, le Président a proposé d'allouer par délibération en date du 2 Juin 2021 une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, fixé à 25 % du prix TTC d'achat, dans la limite de 100 € sans conditions de ressources. Ce dispositif a été mis en place du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au 30 Juin 2022.

Ce dispositif a ensuite été reconduit 1<sup>er</sup> Juillet 2022 au 30 Juin 2024.

Le Président propose aujourd'hui de reconduire ce dispositif pour 2 années supplémentaires soit du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 30 Juin 2026.

Cette aide financière est proposée aux personnes qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 (correspondance de la norme française NF EN 15194).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé dans le dossier de demande d'aide.

Pour être éligible à l'attribution de l'aide, l'acquisition du matériel doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le Département de la Somme.

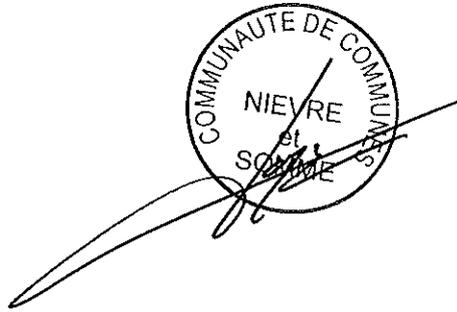
L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un même bénéficiaire qui ne peut être une personne morale. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet d'aide dans un délai de 3 ans suivant la date d'octroi de l'aide.

L'aide sera versée dans le cadre d'un règlement d'attribution annexé à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 25 % du coût d'acquisition TTC dans la limite de 100 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire physique majeur résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme sans condition de ressources.
- **APPROUVE** la reconduction de ce dispositif pour 2 années supplémentaires soit du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 30 Juin 2026.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 avril 2024 et de sa publication le 18 avril 2024.

